

24 jan 2014 -18:02

Appartient à [Conseil des ministres du 24 janvier 2014](#)

## Assentiment à des actes internationaux en matière de navigation et répression des infractions environnementales

Le Conseil des ministres a approuvé trois avant-projets de loi concernant la législation sur la protection du milieu marin et l'assentiment à des actes internationaux.

Le premier avant-projet vise à mettre en concordance les lois qui punissent les infractions environnementales en mer. Il apporte également des améliorations proposées par le collège des procureurs dans le cadre de l'accord de coopération entre parquets de Flandre occidentale. L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Les deux autres avant-projets ont été approuvés en première lecture par le [Conseil des ministres du 3 avril 2009](#). Ils ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat. Ils visent à faire approuver par le Parlement les modifications à certains actes internationaux portant des prescriptions techniques en matière de navires et de navigation maritime.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 6 avril 1995 relative à la prévention de la pollution par les navires et la loi du 20 janvier 1999 visant la protection du milieu marin et l'organisation de l'aménagement des espaces marins sous juridiction de la Belgique*

*Avant-projet de loi portant approbation de certaines modifications de divers actes internationaux adoptés sous les auspices de l'Organisation maritime internationale*

*Avant-projet de loi relative à la publication de divers actes internationaux portant des prescriptions techniques en matière de navires et de navigation maritime*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)